

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 28 MARS 2013

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme TALARMAIN, absente excusée qui a donné pouvoir à M. TALARMIN, et de Mme CALVÈS, absente excusée qui a donné pouvoir à M.REUX. Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

Les trois D.I.A. reçues concernent la vente des propriétés suivantes :

- YR n°696 ; 402b route de Kerescar, terrain bâti, 146 m² ;
- ZX n°35p, et ZX n°82, Lokournan Vian, terrain bâti, 2 504 m²;
- YR n°350, rue de la Valbelle, terrain bâti, 1 565 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas user du droit de préemption de la commune.

AVIS SUR DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE : DÉCHÈTERIE DU GAVRÉ

Une enquête publique est ouverte à la mairie de Plouarzel du 2 avril 2013 au 2 mai 2013, relative à la demande d'autorisation d'exploiter, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, la déchèterie et la plate-forme de broyage de déchets verts associée (réaménagement/extension) situées au lieu-dit « Gavré » en Plouarzel, présentée par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier.

AVIS SUR LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL

Les effluents collectés par les réseaux d'assainissement collectif des communes de Plouarzel et de Lampaul Plouarzel sont traités dans la station d'épuration commune, gérée par le SIVU assainissement de Lampaul Plouarzel et Plouarzel, et sise à Plouarzel, « Kervoulou ».

De ce fait, la commune de Plouarzel est appelée à se prononcer sur le nouveau projet de zonage d'assainissement de la commune de Lampaul Plouarzel, qui procède actuellement à la révision globale de son zonage d'assainissement approuvé en 2005 et modifié partiellement en 2010 et 2012. Les études réalisées par la société DCI environnement montrent que la capacité de la station d'épuration sera suffisante pour absorber les effluents découlant du nouveau zonage présenté.

Après avoir pris connaissance du projet de zonage d'assainissement collectif de la commune de Lampaul Plouarzel, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Plouarzel, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet d'assainissement collectif de la commune de Lampaul Plouarzel. Ce zonage sera soumis à enquête publique par la commune de Lampaul Plouarzel, conformément aux dispositions de l'article R 123-19 du code de l'urbanisme.

REPORT DE L'APPLICATION DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2014

Une réflexion approfondie a été menée sur le projet de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Des temps de concertation avec tous les acteurs concernés ont été organisés, ainsi qu'une étude portant sur les attentes et intentions des parents d'élèves.

Au vu des constats et réflexions qui découlent de ces travaux, le Conseil Municipal, appelé à délibérer sur le sujet, à l'unanimité :

- décide qu'il est opportun, à Plouarzel, de reporter la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée de septembre 2014, afin de mieux la préparer ;
- sollicite le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2013

• Monsieur le Maire rappelle que la commune a maintenu les abattements, notamment sur la taxe d'habitation (TH), ce qui constitue une vraie politique fiscale sociale et familiale. Les abattements sur la TH applicables à Plouarzel sont : 15% d'abattement pour charge de famille dès la première personne à charge ; 10% d'abattement général à la base et 10% d'abattement spécial à la base pour personne handicapée.

• Vote des taux pour 2013

Les bases ont progressé globalement de plus de 4,8% entre 2012 et 2013, du fait des constructions nouvelles et de l'évolution de la fiscalité.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés pour 2012 pour les trois taxes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité ; les taux seront donc les suivants :

	Taxe d'habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
2012	20,15%	27,27%	46,67%
2013	20,15%	27,27%	46,67%

CHARTRE POUR UNE GESTION ÉCONOME DU FONCIER EN BRETAGNE

Après avoir pris connaissance du document d'information présentant les objectifs de la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier dont les principes fondateurs ont pour objectifs :

- d'adopter une approche de la sobriété foncière dans les outils de la planification ;
- de mobiliser toutes les possibilités d'économie d'espace lors de l'ouverture du foncier à l'urbanisation ;
- de renforcer l'articulation entre les différents documents de planification et de programmation ;
- de mettre en place un système d'observation partagé de la consommation d'espace ;
- de diffuser une culture de la sobriété foncière.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer cette charte au nom de la commune.

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR POUR 2012

• Les trois comptes de gestion 2012 du Receveur, identiques aux comptes administratifs 2012 votés précédemment, sont présentés à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2012 pour le budget principal, le budget annexe assainissement et le budget SPIC crèche.

• Il ressort de l'étude du compte de gestion 2012 du Budget principal que les points forts de la commune sont :

- sa fiscalité dynamique, surtout grâce à l'évolution positive des bases (progression démographique, constructions nouvelles...) ;
- son patrimoine important et récent.

La contrepartie logique est un endettement actuel assez élevé.

BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif se résume ainsi :

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 3 532 235 €, répartie ainsi :

Dépenses :

Chap. 011	Charges (eau, énergie, fournitures, téléphone, maintenance, entretien, documentation, affranchissement, cantine...)	978 100
Chap. 012	Charges de personnel (tous services confondus : salaires, charges, médecine du travail ...)	1 030 000
Chap. 014	Dégrèvements, reversement	14 300
Chap. 65	Participations, subventions, contrat d'association, indemnités des élus, cotisations	457 530
Chap. 66	Charges financières (intérêts des emprunts)	281 300
Chap. 67	Charges exceptionnelles (recettes annulées, ...)	1 500
Chap. 022	Dépenses imprévues	45 000
Chap. 023	Prévision de virement en investissement	707 325
Chap 042	Opération d'ordres entre sections (dotation aux amortissements)	17 180

Recettes :

Chap. 013	Remboursement sur rémunération du personnel (maladies, contrat aidé,...)	46 000
Chap. 70	Recettes des services (concessions, abonnements médiathèque, remboursement frais à la commune...)	313 500
Chap. 73	Impôts et taxes	1 835 480
Chap. 74	Dotations et participations (de l'État, notamment)	961 335
Chap. 75	Loyers des immeubles et commerces	59 600
chap. 76	Produits financiers	100
Chap. 77	Produits exceptionnels	147 600
Chap. 42	Opération d'ordres entre sections (travaux en régie)	50 000
Chap. 002	Report d'excédent de fonctionnement 2012	118 620

Section d'investissement

Monsieur le Maire fait le point sur les divers projets et travaux en cours.

L'équilibre dépenses/recettes est atteint à la somme de 3 176 530 €, répartie comme suit :

Dépenses :

Chap. 20	Achat de logiciels et études	58 000
Chap. 21	Achat de matériel, mobilier, outillage, plantations, acquisition de terrains... dont : <i>Acquisition de 2 locaux pôle santé</i>	322 000 205 000
Chap. 23	Travaux de bâtiment, de voirie et réseaux,... dont :	1 840 450
	231311 <i>Création de 2 jardins du souvenir</i>	15 000
	231313 <i>Grosses réparations de bâtiments</i>	39 500
	231317 <i>Extension cantine Plouarzel</i>	2 000
	231319 <i>Sanitaires bourg</i>	54 950
	231320 <i>Aménagement 2 espaces pôle santé</i>	60 000
	231321 <i>Cellules commerciales</i>	442 000
	231322 <i>Restructuration ex- maison Kerebel</i>	80 000
	231383 <i>École publique</i>	20 000
	231397 <i>Sol salle omnisport bourg</i>	59 000
	231501 <i>Columbarium Trezien</i>	3 500
	231506 <i>Mise en accessibilité voirie</i>	5 000
	231507 <i>Grosses réparations voirie - diverses voies</i>	120 000
	231509 <i>Travaux sécurité voirie</i>	25 000
	231512 <i>Aménagement voirie rond-point RD 28</i>	143 000
	231517 <i>Stade Louis Le Ru</i>	655 000
	231562 <i>Piste bmx et abords</i>	1 000
	231589 <i>Éclairage publique et effacement réseaux</i>	115 500
Chap. 13	Subvention d'investissement reversée à la SAFI	27 420
Chap. 16	Remboursement du capital des emprunts	482 370
chap. 40	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	50 000

Chap.001	Déficit d'investissement reporté	396 28
Recettes		
Chap. 13	Subventions de l'État, de la région, du département, de la communauté de communes...	585 69
Chap. 16	Emprunts à réaliser pour financer les travaux	971 00
Chap. 021	Prévision de virement de la section de fonctionnement	707 32
Chap.024	Vente de terrains et immeubles.	170 00
Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	715 33
	<i>Dont Article 1068 : part d'excédent de fonctionnement 2011 affectée à l'investissement</i>	<i>594 000</i>
Chap. 27	Remboursement avance financière SPIC	10 00
Soumis au vote de l'assemblée, ce budget primitif 2013, est voté par 22 voix pour et une abstention.		

BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation : l'équilibre dépenses/recettes est réalisé à hauteur de 516 614 €, avec la répartition suivante :

Dépenses

Chap. 11	Eau, énergie, études, frais divers	14 100
Chap. 12	Personnel mis à disposition par la commune	22 000
Chap. 65	Participations et charges de gestion prévisionnelles	239 044
Chap. 66	Intérêts des emprunts	85 000
Chap.67	Charges exceptionnelles	6 000
Chap.023	Prévision de virement en investissement	37 000
Chap. 042	Opérations d'ordre - Dotation aux amortissements	113 470

Recettes

Chap. 70	Redevances d'assainissement et taxes de raccordement	310 000
Chap. 042	Subventions / amortissement	48 390
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	158 224

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 544 590 € :

Dépenses

Chap. 20	Études assainissement Ruscumunoc	20 435
Chap. 23	Travaux	360 265
Chap. 16	Remboursement annuité/capital des emprunts	115 500
Chap. 40	Amortissement	48 390

Recettes

Chap. 13	Subventions d'investissement	103 000
Chap. 16	Emprunts	100 000
Chap. 21	Remboursement du SIVU (terrains)	10 000
Chap. 10 (1068)	Virement excédent section d'exploitation 2012	91 000
Chap. 021	Prévision virement de la section d'exploitation	37 000
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	113 470
Chap. 001	Excédent d'investissement reporté	90 120

Après délibération, soumis au vote de l'assemblée, le budget primitif assainissement communal 2013 est adopté à l'unanimité.

Pour information, le compte administratif et le Budget Primitif 2013 du SIVU assainissement des communes de Lampaul Plouarzel et Plouarzel est présenté.

BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET DU SPIC CRÈCHE
--

Le Budget Primitif du SPIC Crèche « l'île aux enfants » se résume de la façon suivante :

En **section d'exploitation**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 577 500 €, de la façon suivante :

Dépenses :

Chap. 011	Fournitures	54 000
Chap. 012	Frais de personnel	509 300
Chap. 67	Charges exceptionnelles (dont remboursement avance / commune)	14 200

Recettes

Chap. 013	Atténuation de charges	10 400
Chap. 70	Participation des familles	125 600
Chap. 74	Subventions	432 200
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	45
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	9 255

En **section d'investissement**, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 10 000 €, comme suit :

Dépenses :

Chap. 16	Emprunts et dettes (remboursement d'une partie de l'avance de la commune)	10 000
----------	---	--------

Recettes

Chap. 16	Emprunts et dettes	10 000
----------	--------------------	--------

Après délibération, ce budget est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

Office Municipal du Tourisme (O.M.T.) : Pour information, le compte administratif 2012 et le budget primitif 2013 de l'office Municipal du Tourisme (OMT) , qui ont été votés par le comité syndical de l'OMT, sont présentés à l'assemblée.

Cellules commerciales : le Conseil Municipal est avisé du désistement d'un artisan pour le marché peinture. Le second moins-disant a été contacté et va effectuer le travail.

Enveloppes pré-timbrées illustrées par des photos de Plouarzel : le Conseil Municipal valide le projet présenté.